



rand&vous

la lettre d'information des collaborateurs intérimaires Randstad - n°12, mars/avril 2011



édito

Chère collaboratrice,
cher collaborateur,

Nos équipes se mobilisent chaque jour pour faciliter votre quotidien, valoriser vos métiers et animer notre communauté humaine.

En 2011, Randstad continue de vous proposer des avantages dès la 1^{re} heure comme par exemple : vos bulletins de paie en ligne, une mutuelle à prix compétitifs ou des chèques-cadeaux via l'opération parrainage.

Comme l'an dernier, les centres experts Randstad créent l'événement autour de vos métiers, en organisant une nouvelle édition des championnats de plomberie et de soudure.

Toujours à vos côtés, vous pouvez compter sur Randstad pour vous accompagner dans votre vie professionnelle.

Bien cordialement

François Béharel,
Président du groupe Randstad France

good
to know
you*

*heureux de vous connaître

nouveau : vos bulletins de paie en ligne !

Randstad met à votre disposition un service innovant et gratuit : un espace personnel où vous pourrez retrouver vos bulletins de paie sous format électronique.

comment ça marche ?

C'est 100 % pratique, sécurisé et écologique ! Vos bulletins de paie électroniques sont déposés, chaque mois, dans votre « coffre-fort électronique » Coffréo®. Dès qu'ils sont disponibles, vous en êtes informé(e) par mail. Vous pouvez

alors y accéder à tout moment. Fini les courriers en retard ou qui se perdent !

quelle est la valeur légale de ces bulletins ?

Les documents déposés dans Coffréo® ont la même valeur légale que les originaux papier. Ils sont conservés jusqu'à vos 70 ans.

ce service vous intéresse ?

Parlez-en à votre consultant Randstad qui vous renseignera sur la marche à suivre.

cap sur la sécurité

Randstad attache une grande importance à votre santé et votre sécurité au travail. Êtes-vous sûr(e) de bien connaître les règles à suivre et les comportements à adopter pendant vos missions ? Pour le savoir,

n'hésitez pas à faire le point en consultant le site sécurité du Fastt sur Internet : masecurite.fastt.org. Vous y trouverez également un quiz sécurité, pour tester vos connaissances de manière ludique.

Fastt-Mut : une mutuelle conçue pour vous

À partir de 6,30 € / mois (sous réserve de conditions), cette mutuelle répond à vos besoins spécifiques :

- vous et votre famille êtes couverts même entre deux missions.
- votre adhésion est valable toute l'année, même si vous n'êtes plus intérimaire.
- trois formules à prix compétitifs sont accessibles dès la 1^{re} heure de mission. À partir de 600 h de missions cumulées dans les 12 derniers mois, vous bénéficiez de réductions supplémentaires.
- la cotisation est payable au 15 du mois,

chaque mois ou chaque trimestre.

- vos remboursements sont effectués sous 48 h, par virement. Pour vos frais de pharmacie remboursables, vous n'avez même pas à avancer l'argent, grâce au tiers-payant.
- vous pouvez changer de formule tous les ans et résilier votre contrat sur simple demande, un mois avant la date souhaitée.

Pour en savoir plus : 0800 005 831 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou fastt.org

 randstad

CDI-Intérim | Experts | Search & Selection | Solutions RH | Inhouse Services

championnats de plomberie et de soudure : top départ !



Serez-vous l'un(e) des lauréat(e)s 2011 des championnats organisés par les centres experts Randstad ? Ne manquez pas ces deux événements qui auront lieu au printemps.

- Du 15 mars au 6 avril, le championnat de plomberie fera étape dans 9 villes : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, Strasbourg, Nantes, Lyon, Rouen et Rennes. Les candidats devront réaliser une sculpture en cuivre brasé représentant le logo de Randstad. La compétition se déroulera dans les ateliers des Compagnons du Devoir, partenaires de Randstad.
- Du 6 avril au 20 mai, honneur aux soudeurs : le championnat de soudure parcourra une vingtaine de villes, avec pour la première fois un crochet par la Belgique (Charleroi) et l'Italie (Venaria Reale). Les candidats se mesureront à la



nouvelle version de la machine à souder virtuelle de CS Wave, la seule à simuler le procédé de soudure TIG.

Comme l'an dernier, chaque vainqueur d'étape remportera un cadeau : une boîte à outils pour le meilleur plombier, une cagoule électro-optique pour le meilleur soudeur. Le gagnant national de chaque championnat se verra offrir un week-end Relais & Châteaux ! Profitez aussi des championnats pour rencontrer les entreprises qui recrutent, à l'occasion des « job datings » organisés par Randstad. Raison de plus pour tenter votre chance !

Vous souhaitez vous inscrire à l'un des championnats ? Rendez-vous sur randstad.fr. Vous pourrez aussi tester vos connaissances en répondant aux quiz en ligne. Bonne chance à tous !

le carnet avantages 2011 arrive dans votre agence

Les PLUS de Randstad, c'est toute une série d'avantages accessibles dès la 1^{re} heure de mission (loisirs, vie pratique, santé, logement, accompagnement professionnel). Chaque année, ces avantages évoluent. Ils

vous sont présentés en détail dans un carnet pratique. Vous pouvez retirer dès le 21 mars votre carnet avantages 2011 dans votre agence Randstad.

vous souhaitez partager votre expérience d'intérimaire ? envoyez-nous vos courriers à randetvous@randstad.fr

Pour toute information complémentaire sur vos avantages "les PLUS de Randstad", contactez votre ligne info services (LIS) Randstad au 0 811 01 20 20 (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00).

rand&vous - La lettre d'information des collaborateurs intérimaires Randstad - Éditée par Randstad - SAS au capital de 46 670 000 euros
Direction marketing - 276, avenue du Président Wilson 93211 Saint-Denis La Plaine Cedex - 433 999 356 RCS Bobigny

devenez parrain ou marraine et gagnez des chèques-cadeaux !

Jusqu'au 31 décembre, recevez 30 € par candidat(e) et 90 € par entreprise parrainé(e)s !

- Pour parrainer un(e) candidat(e), il suffit d'être inscrit(e) dans l'une de nos agences, d'avoir effectué une mission dans les 12 derniers mois et de recommander une personne de votre entourage. Votre parrainage sera validé si cette personne :
 - n'a pas travaillé chez Randstad depuis 12 mois ou s'inscrit pour la première fois dans une agence Randstad,
 - a l'une des qualifications retenues par Randstad pour son agence d'inscription,
 - travaille au moins 30 jours en intérim dans les 3 mois suivant son inscription dans cette agence ou si sa période d'essai est validée dans le cadre d'un CDD/CDI.
- Pour parrainer une entreprise, il suffit d'être inscrit dans l'une de nos agences et de recommander une entreprise à une agence Randstad. Votre parrainage sera validé si :
 - Randstad n'a pas eu de contrat avec l'entreprise depuis 12 mois,
 - l'entreprise fait une commande servie d'au moins 90 heures d'intérim sur 3 mois ou d'un CDD/CDI.

Vous souhaitez recommander un(e) candidat(e) ou une entreprise ? Parlez-en dès aujourd'hui à votre consultant Randstad !

